

Republique Rwandaise  
ministère de la coopération  
internationale

ADC

ABP

Correspondance

12/10/1979

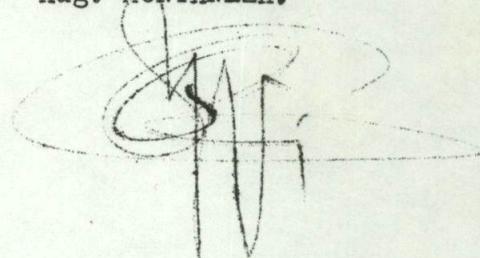
A Monsieur l'Ambassadeur de la  
République Rwandaise  
(TOUS)

A Monsieur le Chargé d'Affaires a.i.  
de la République Rwandaise  
(TOUS)

Monsieur l'Ambassadeur,  
Monsieur le Chargé d'Affaires,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe,  
le texte du discours que j'ai prononcé le 5 octobre 1972 devant  
l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies.

Le Ministre de la Coopération  
Internationale  
Aug. MUNYANEZA.



COPIE pour information à:

- Son Excellence Monsieur le Président  
de la République Rwandaise à KIGALI.
- Son Excellence Monsieur le Président  
de l'Assemblée Nationale à KIGALI.
- Son Excellence Monsieur le Président  
de la Cour Suprême à NYABISINDU.
- Monsieur le Secrétaire Exécutif  
National du R.D.R.-PARMEHUTU à GITARAMA.
- Monsieur le Ministre (TOUS) *Coordination Affaires  
Politiques et Administratives*
- Monsieur le Secrétaire d'Etat (TOUS)

Texte sous embargo

A comparer avec le discours prononcé

Discours prononcé par Son Excellence Monsieur

Augustin MUNYANEZA

Ministre de la Coopération Internationale de la

République Rwandaise

à la Vingt-Septième Session Ordinaire de

l'Assemblée Générale de l'Organisation des

Nations Unies

New-York, le 5 Octobre 1972.

Monsieur le Président,

La délégation rwandaise se joint à celles qui l'ont précédée à cette tribune pour vous adresser ses plus vives félicitations à l'occasion de votre brillante élection à la présidence des travaux de cette vingt-septième Session Ordinaire de l'Assemblée Générale. Elle le fait avec d'autant plus de joie et de bonheur que vous venez de Pologne, pays avec lequel le Rwanda entretient des relations très amicales.

Je voudrais également redire la plus haute appréciation de ma délégation au Président sortant, Son Excellence le Ministre Adam Malik pour l'impartialité et le grand sens diplomatique avec lesquels il a conduit les travaux de la vingt-sixième Session.

Cette auguste Assemblée a d'autre part droit à un tribut spécial de gratitude de la part de ma délégation puisqu'elle a élu notre pays à la Vice-Présidence. Le Rwanda est très honoré de cette marque particulière de confiance et fidèle à sa tradition, prend l'engagement d'apporter sa totale contribution au plein succès des travaux de cette session.

Monsieur le Président,

Dans toute sa politique étrangère, le Rwanda se guide par les principes inscrits dans la Charte de notre Organisation et par la nécessité de la coopération entre les nations pour sauvegarder la paix, créer la sécurité pour tous et promouvoir de meilleures conditions de vie pour les masses populaires de tous les pays.

Lors de l'admission de mon pays à cette Organisation, voilà dix ans, notre Chef d'Etat, le Docteur Grégoire KAYIBANDA, Père de la Patrie, a dit ceci:

"Nous sommes aux côtés de ceux qui ont déjà travaillé pour la décolonisation réelle qui débouche sur les conditions meilleures de développement et de progrès.

"Nous sommes aux côtés de ceux qui luttent pour le partage équitable des biens dont dispose le progrès, sous les formes multiples de l'assistance technique et financière.

/...

"Nous sommes aux côtés de ceux qui veulent enrayer les méthodes basées sur la discrimination et la violence.

"Nous sommes aux côtés de ceux qui s'emploient à créer ou renforcer d'une façon réaliste des organes communs de coopération entre différentes nations.

"Nous sommes aux côtés de ceux qui cherchent tous les moyens pacifiques de garantir et de promouvoir l'exercice le plus plein possible des libertés fondamentales".

Un tel engagement, exprimé il y a dix ans, vibre encore dans nos coeurs de Rwandais; et il n'y a pas d'écho plus sonore à cet acte solennel de foi, que les paroles de sagesse prononcées encore par notre Chef d'Etat à l'occasion du Nouvel An 1972 :

"Nous souhaitons que la collaboration entre les nations prenne de plus en plus pour base la fraternité entre les hommes et que de cette façon soient facilitées les négociations qui peuvent devenir nécessaires.

"Nous souhaitons que dans tous les pays les différents efforts pour le développement soient loyalement coordonnés et qu'ils soient couronnés de succès pour toutes nos populations.

"Nous voulons voir toutes les Représentations Diplomatiques ou Missions Techniques à travers le monde, contribuer réellement à une véritable entente entre les groupes et les nations et à une répartition du travail et des biens plus équitable".

Tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, le Rwanda travaille donc pour la paix et le bonheur des peuples en s'inspirant des principes énoncés plus haut.

A l'intérieur, grâce au dynamisme à toute épreuve de son peuple, il a pu se débarrasser, par la Révolution Populaire de 1959, des féodaux formés par l'éthnie tutsi profondément ancrée dans des moeurs et des traditions barbares et qui, grâce aux manigances et intrigues de toute sorte, exploitait sans merci, l'éthnie hutu alors qu'elle représente une majorité écrasante de 90% de la population du pays. Les masses populaires rwandaises après s'être débarrassées de ces tyrans, jouissent aujourd'hui d'une paix véritable et d'une tranquillité publique sûres, car elles sont fondées sur l'harmonie sociale qui exclut toute inégalité basée sur des considérations ethniques ou autres.

/...

Et c'est avec une angoisse d'autant plus douloureuse que nous voyons dans un pays voisin du nôtre qu'une minorité féodale s'est donnée pour programme d'exterminer une majorité en se fondant uniquement sur des considérations raciales condamnées par l'Histoire.

Nous condamnons publiquement ce génocide systématique dirigé contre l'éthnie majoritaire avec la même force que nous n'avons jamais cessé de condamner la politique inhumaine de la ségrégation raciale en Afrique du Sud et du soit disant Gouvernement de Rhodésie du Sud ainsi que le colonialisme que le Portugal impose aux populations africaines en Angola, au Mozambique et en Guinée-Bissau.

Le Rwanda exprime à nouveau son inquiétude vis-à-vis de l'attitude du Gouvernement de l'Afrique du Sud qui persiste à ignorer les diverses résolutions des Nations-Unies, prises en faveur des populations assujetties par le régime de Prétoria. Nous souhaitons que cette Session décrète des mesures efficaces destinées à instaurer partout un régime de liberté et de dignité humaine.

Le problème rhodésien n'est pas moins préoccupant en raison même de ses implications : grâce à la complicité des intérêts économiques et financiers des grandes puissances occidentales spécialement, les Noirs de Rhodésie du Sud sont frustrés de leurs droits à la dignité humaine et à la libre détermination. Je persiste à croire que le Gouvernement Britannique reste entièrement responsable de l'Etat des choses qui prévaut en Rhodésie du Sud.

C'est à la lumière des principes inscrits dans la Charte que le Gouvernement Rwandais n'a jamais cessé de condamner la politique d'apartheid pratiquée par le Gouvernement de Prétoria ainsi que la politique raciste exercée par une minorité blanche sur les populations noires de Rhodésie. En nous élevant contre cette politique, nous nous élevons en même temps contre les puissances étrangères qui veulent faire de la partie australe de l'Afrique une terre où l'homme blanc doit régner sur les populations de couleur.

Nous soutenons sans réserve les mouvements de libération nationale qui réclament une indépendance nationale authentique.

/...

S'agissant des moyens à prendre pour arriver à cette fin pensons en plus de la lutte armée qu'il ne faudrait pas perdre de vue des moyens pacifiques capables de conduire au même but.

A cet égard, notre Chef d'Etat Son Excellence le Docteur Grégoire KAYIBANDA s'est exprimé sans équivoque en ces termes pleins de sagesse à l'occasion du Nouvel An 1972 :

"Nous voulons voir la décolonisation avancer sur des bases valables et sans les violences que l'on a eu l'occasion d'entendre. Et ici nous devons bien savoir que, que ce soit l'entêtement du Portugal, des Chefs actuels de l'Afrique du Sud ou de ceux de la Rhodésie du Sud, que ce soit des maquis de libérateurs trop confortablement installés à l'extérieur de leur pays, tout cela c'est de la violence qui s'oppose à la bonté qui anime le mouvement de l'histoire si elle est conduite par des hommes lucides et honnêtes. Nous croyons qu'une négociation patiente, habile au besoin, mais énergique et loyale, aidée de nous tous, vaincra les entêtements colonialistes".

Si l'Afrique australe souffre donc ainsi du fléau de l'apartheid et du colonialisme, certaines parties de l'Asie le sont tout autant des guerres absurdes dont les victimes se comptent par milliers.

La guerre au Viet-nam a manifestement trop duré. Le Gouvernement Rwandais ne peut prendre aucun parti dans cette question qui, conformément à des principes inscrits dans la Charte, doit se régler par des négociations loyales et non par des armes. Nous gardons un ferme espoir que les négociations de Paris sur le Viet-nam sortiront bientôt de l'impasse et conduiront à une solution mutuellement acceptable par les deux parties au conflit.

Il y aurait intérêt pour les diplomates qui mènent les négociations de Paris sur le Viet-nam de s'inspirer des paroles qu'a prononcées notre Chef d'Etat lors de l'ouverture de la Réunion des Diplomates étrangers accrédités au Rwanda le 19 décembre 1971 :

"...Notre méthode, en tout, c'est la négociation franche. A l'Ambassadeur rwandais il est interdit de perdre du temps dans les vieilles méthodes qui tournaient au tour du pot, avec des protocoles infinis; il ne peut non plus utiliser les méthodes condamnées de lancer des bobards pour voir les réactions ou provoquer des mésententes entre ses interlocuteurs, mais il doit

-5-

aller tout droit au fait, toucher les responsables, expliquer clairement le point de vue de son Gouvernement en dégageant et en présentant la conclusion qu'il avance. Il doit accepter la discussion, toujours directe, franche, acceptant les concessions possibles et susceptibles d'aboutir à un commun accord efficace. Ainsi, les mensonges, les divers subterfuges, les corruptions et toutes les malhonnêtetés lui sont interdits en faveur de la négociation claire, directe, comme entre des frères sincères".

Et le problème du Moyen-Orient? Voilà encore un sujet de grande préoccupation pour mon Gouvernement. L'impératif de la paix et de la sécurité dans cette région du monde commande également que les deux parties au conflit-Israël et les Etats Arabes acceptent la négociation comme la seule voie valable et équitable de liquider ce douloureux conflit qui a endeuillé tant des familles et laissé tant d'orphelins. Pour mon pays, la solution du problème réside dans l'application intégrale de la résolution 242 du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

Je voudrais évoquer également une autre question non moins épineuse : celle de la Corée divisée. A cet égard, le Rwanda encourage fermement les pourparlers actuels entre les deux parties en vue de trouver les voies et moyens de parvenir à réunir les familles divisées suite à l'instauration de la ligne de démarcation entre les deux Corées. Il est du devoir de l'Organisation Internationale de soutenir de telles initiatives entreprises par les Coréens eux-mêmes en vue de régler leur propre problème, avant de s'y mêler alors que les intéressés pourraient s'arranger d'une manière plus réaliste. L'essentiel est que ce soit loyal et pacifique.

Ainsi donc, le Rwanda autant qu'il condamne l'apartheid qui sévit en Afrique du Sud, autant il ne craint pas de dénoncer également le racisme partout où il est pratiqué, même s'il est exercé par les Noirs sur les autres noirs comme cela se fait dans ce pays d'Afrique Noire où une minorité ethnique est en train d'exterminer, au nom du racisme, une autre ethnique cependant majoritaire; qu'il s'agisse du Moyen-Orient, du Burundi, le Rwanda souhaite que ce problème se résolve au moyen de la négociation; qu'il s'agisse de la Corée ou du Deutschland, le Rwanda voudrait voir la réunification de ces pays se réaliser pacifiquement ou émettre des propositions de collaboration franche et définitive.

Je me permets de soulever ici un autre problème d'un aspect particulier : celui du bon voisinage des Etats avec leurs voisins.

A cette occasion, je voudrais, une fois de plus, dissiper des malentendus qui sont nés au sujet de la politique du Rwanda à cet égard et spécialement en ce qui concerne son voisin du Nord, l'Ouganda.

Certaines radios étrangères se sont fait l'écho des rumeurs tendant à présenter le Rwanda comme favorisant des groupes batailleurs prêts à attaquer l'Ouganda. Ces bruits sont dénués de tout fondement; ils ne sont qu'une fausse manoeuvre préparée par les féodaux impérialistes et orchestrés par les ennemis de l'Afrique pour saboter les relations amicales existant entre la République Rwandaise et l'Ouganda.

La République rwandaise dément catégoriquement ces fausses informations et précise qu'elle n'héberge sur son sol aucun corps armé étranger préparant une attaque contre ses voisins. Certaines radios ont parlé des mercenaires israéliens. Le Gouvernement Rwandais tient à démentir ces rumeurs. Il n'y a en République rwandaise pour tout israélien que le personnel diplomatique de l'Ambassade installée à Kigali depuis 1964.

La République rwandaise quant à elle, soucieuse de la politique de bon voisinage, est respectueuse du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays. En conséquence, les pays voisins et en particulier l'Ouganda, n'ont absolument rien à craindre de la République Rwandaise; il serait toutefois souhaitable que nos juristes internationaux arrivent à nous définir plus clairement "les affaires intérieures d'un autre pays" de manière à ne pas encourager l'indifférence de certains devant des situations qui violent le droit à la vie de tous les êtres humains. Le cas du Burundi où plus de 200.000 innocents viennent d'être massacrés, celui du Moyen-Orient et de l'Afrique du Sud serviraient par exemple de base à une telle étude.

En aucune circonstance et à aucun prix, le Rwanda ne peut permettre que son territoire serve d'abri à des hors-la-loi ou à des mercenaires d'aucune sorte. L'attitude de fermeté que mon pays a prise en 1967 à l'égard des mercenaires chassés du Zaïre et ensuite du Rwanda où ils avaient pris asile, est connue de tous. Pour nous, le respect du principe de bon voisinage est chose sacrée.

J'en viens maintenant au problème du désarmement.

Tout le monde sait que chaque année les Etats-spécialement les grandes puissances - consentent des dépenses énormes pour perfectionner davantage leur armement. Mais l'on sait aussi que ces dépenses pourraient être mieux utilisées si elles étaient affectées

à promouvoir le développement. Chaque année plus de 200 milliards de dollars et un grand nombre de savants sont détournés des buts réellement positifs vers des fins destructives.

Le Rwanda se félicite toutefois des efforts que l'Organisation Internationale n'a cessé de déployer sans doute lentement, mais sûrement, en vue de conjurer ce danger qui pousse l'humanité à son propre suicide par la fabrication et le stockage des armes à destruction massive. A cet égard il convient de se reporter aux diverses résolutions et traités qui ont été adoptés dans le cadre des Nations Unies et relatifs à divers secteurs du désarmement.

Nous devons rappeler à ce sujet la résolution 41 (I) du 14 décembre 1946 relative aux mesures visant la réduction des armements et l'élimination des armes atomiques, la résolution 1378 (XIV) du 20 novembre 1959 relative au désarmement général et complet, le Traité de Moscou de 1963 relatif à l'interdiction partielle des essais nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, la résolution 2030 (XX) du 29 novembre 1965 relative à la convocation d'une conférence mondiale du désarmement, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la résolution 2603 E (XXIV) du 16 décembre 1969 qui proclamait la décennie du désarmement commençant en 1970, la résolution 2661 A (XXV) du 7 décembre 1970 invitant instamment les gouvernements des puissances nucléaires à mettre immédiatement fin à la course aux armes nucléaires, à cesser tous les essais et à ne pas mettre en place de systèmes offensifs et défensifs d'armes nucléaires, la résolution 2660 (XXV) du 7 décembre 1970 relative au Traité interdisant de placer sur les fonds des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol, des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, de même que la signature dudit Traité le 11 février 1971; la résolution 2826 (XXVI) du 16 décembre 1971 relative à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, ainsi que la Convention relative à cette matière ouverte aux signatures des Etats depuis le 10 avril 1972; la signature à Moscou par l'Union Soviétique et les Etats-Unis, au courant de mai 1972, d'une Convention relative à la limitation des armements stratégiques.

Tous les Etats du monde doivent soutenir tous ces efforts qui visent au désarmement général et complet, car la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité n'est pas un monopole de quelques Etats, mais un devoir de tous.

Je dois cependant répéter la parole de mon Président le Docteur Grégoire KAYIBANDA, que "on ne peut confondre le désarmement avec l'embrigadement de la Science. Car, ajoute-t-il, il faut que la recherche scientifique continue pour le progrès de l'humanité. On doit seulement éviter d'utiliser les résultats de la recherche, pour la guerre ou pour d'autres fins négatives".

Nous voulons plutôt réaffirmer que la réduction et plus tard la suppression des dépenses pour l'armement serait profitable au développement des pays peu favorisés, si tous les Etats, spécialement ceux qui sont riches voulaient s'engager d'une façon décidée dans la voie de la vraie coopération internationale qui constitue un des grands impératifs de notre temps. Et comme l'a dit Son Excellence le Docteur Grégoire KAYIBANDA, Notre Auguste Chef d'Etat, "faire la paix, c'est également désarmer. La République Rwandaise ne considère pas seulement comme menaçant la paix la fabrication des armes de destruction massive. Désarmer c'est convertir les dépenses en armement et les équipements militaires en instruments de lutte contre le sous-développement".

Ainsi donc les sommes énormes d'argent, de ressources matérielles et d'énergies humaines dépensées pour les armements devraient être utilisées pour la libération des trois quarts de l'humanité qui souffrent de la faim, de la maladie et de l'ignorance. C'est le lieu de réaffirmer que les pays riches n'auront de progrès sans risque que dans la mesure où ils appuient le grand combat que mènent les pays défavorisés contre le sous-développement.

La délégation rwandaise n'a jamais cessé d'exprimer son inquiétude grandissante du fait que le développement des jeunes nations se trouve paralysé d'une part par la dégradation des prix mondiaux des produits de base et d'autre part, par l'augmentation parallèle des prix des produits manufacturés.

Au sujet des prix mondiaux des produits primaires, le Rwanda souhaite voir que lors de la conclusion des accords les concernant, les pays les moins avancés puissent retenir l'attention et bénéficier d'un traitement préférentiel tel que l'élargissement et dans certains cas, la suppression des quotas qui limitent leur plafond d'exportation, et qu'ils puissent être exemptés des contributions prévues pour financer les stocks régulateurs.

/...

S'agissant des produits manufacturés et semi-manufacturés exportés par les pays les moins avancés vers les pays développés, ces produits devaient l'être en franchise de tous droits et taxes. Les pays développés n'ont aucune raison d'être hostiles à un tel arrangement étant donné que la quantité de tels produits est limitée.

Pour ce qui est du problème fondamental du financement même du développement, la délégation rwandaise <sup>tient</sup> à réaffirmer la position qu'elle a défendue lors de la Troisième Session de la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement, qui vient d'avoir lieu cette année-ci - position qui s'exprime en quelques propositions claires :

a) Une allocation spéciale de droits de tirages spéciaux doit être accordée de toute urgence à ceux de ces pays qui par suite de la dévaluation du dollar ont subi des pertes importantes sur leurs recettes d'exportation;

b) Doit être renversé le courant actuel de l'aide internationale qui fait que celle-ci continue à être dispensée aux plus avancés des pays bénéficiaires, au lieu d'aller d'abord à ceux qui en ont le plus besoin, c'est-à-dire les moins avancés d'entre eux;

c) Les assistances tant bilatérales qu'internationales devraient supprimer les diverses contreparties habituellement exigées des moins avancés lors des conclusions d'accords de financement de projets de développement ou d'assistance technique en personnel;

d) Nous devons lutter contre le principe de l'aide assortie de conditions qui ôtent aux pays bénéficiaires le pouvoir de décision quant aux priorités et quant aux autres modalités d'utilisation.

Au sujet du problème des pays sans littoral parmi lesquels compte le mien, il y a lieu de réitérer notre grande satisfaction d'avoir remarqué que l'absence de littoral a été admis comme un des critères permettant de définir le concept de "pays moins avancé" parmi les pays en voie de développement. D'autre part, nous aimerions renouveler l'appel que la délégation rwandaise a lancé l'année passée du haut de cette tribune pour que les pays qui ne l'auraient pas encore fait, donnent sans plus tarder, leur adhésion à la Convention Internationale sur le Commerce de transit des pays sans littoral.

D'autre part, il ne serait pas trop de demander aux pays où transitent les marchandises des pays sans littoral d'accorder à ces derniers toutes les facilités de transit, telles que la suppression du cautionnement et autres taxes de transit, la création de zones franches, etc... Nous souhaitons également que les tarifs de frêt maritime soient fixés et maintenus à un niveau raisonnable.

J'ai déjà parlé du problème fondamental du financement du développement; on n'insistera jamais assez sur ce point. Comme on le sait dans la plupart des pays en voie de développement, la réalisation du Plan National de Développement dépend pour une large part, de l'aide extérieure bilatérale ou multilatérale.

De plus, remarquons qu'en décomposant la structure de cette aide extérieure tant bilatérale que multilatérale on s'aperçoit que la grosse partie, soit environ 61% est dépensée pour le personnel de l'assistance technique étrangère, en salaire, logements, moyens de transport et autres privilèges exorbitants.

Il est sans doute vrai que les pays en voie de développement ne possèdent généralement pas encore un nombre suffisant de techniciens nécessaires pour assurer l'encadrement du développement de leurs pays. Mais cela n'est pas une raison qui justifierait que les pays industrialisés et développés leur envoient assez d'assistants techniques peu expérimentés ou d'un niveau de formation parfois inférieure à celui d'un certain nombre de personnes qui peuvent être trouvées sur place. Or précisément, souvent l'octroi des fonds est lié à l'acceptation des techniciens du pays donateur et nous voilà de nouveau dans le cercle vicieux puisque ce sont ces mêmes techniciens qui ont la grosse part du gâteau dans l'affectation de l'aide aux divers secteurs. C'est là de ce néocolonialisme que tout le monde dénonce.

Ma délégation croit que la réussite de la coopération en matière du personnel de l'assistance technique, dépend notamment d'une bonne formation des coopérants techniques correspondant adéquatement à la description de poste, du maintien du technicien en poste tant que sa mission n'est pas encore terminée et de la volonté positive du technicien étranger de communiquer à son homologue les connaissances professionnelles afin que ce dernier puisse faire valablement la relève.

/...

Monsieur le Président,

Pour terminer mon exposé, je voudrais rendre publiquement hommage aux divers organismes des Nations Unies, aux Etats Membres et non-Membres qui, d'une façon ou d'une autre, ont contribué ou contribuent à la promotion économique et sociale de mon Pays. En agissant ainsi, ils ont bien compris le devoir de solidarité qui unit tous les peuples et qui est le garant de la paix et de l'équilibre mondial.

Je vous remercie, Monsieur le Président.